

QUELQUES-UNS DE NOS DROITS QUI SONT POTENTIELLEMENT VIOLÉS PAR LES COMPTEURS 'INTELLIGENTS'

- **Article 5 de la Charte des droits et libertés de la personne**

Toute personne a droit au respect de sa vie privée.

- **Article 7 de la Charte des droits et libertés de la personne**

La demeure est inviolable.

- **Article 8 de la Charte canadienne des droits et libertés**

Chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives.

- **Article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme**

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.